



REGLEMENT - VETERANS (Maj le 01/08/2022)

Article 1 : Conditions de participations

- 1) Le critérium vétérans est réservé aux joueurs et joueuses en possession d'une licence FTT traditionnelle, dans un club du département, âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours;
- 2) Inscriptions: les joueurs doivent être inscrits avant la date fixée par le responsable de l'épreuve.
- 3) Déroulement: Toutes les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

Article 2 : Formule des tours

- 1) Horaire de la compétition: 20h30.

2) En début de chaque saison les joueurs sont placés dans les différentes divisions selon leur classement général du dernier tour T4 de la saison passée.

En D1, 9 premiers au classement + 3 meilleurs nouveaux >1300

En D2, Joueurs de 10 à 27 + 6 meilleurs nouveaux >1100

En D3, Joueurs de 28 à 54 + 9 meilleurs nouveaux >900

En D4, Joueurs de 55 à 89 + 10 meilleurs nouveaux >700

En D5, Joueurs de 90 à 123 + 11 meilleurs nouveaux > 600

En D6, Joueurs de 124 à+ Nouveaux joueurs < 599.

Les nouveaux inscrits seront intégrés en fonction des places réservées et par ordre de classement.

En fonction des inscriptions, les joueurs de la saison passée pourront être remontés en division supérieure.



REGLEMENT - VETERANS (Maj le 01/08/2022)

D1, 2 D2 et 3D3 (12 joueurs en classement intégral); puis dans les autres divisions dans des poules de 5 personnes (9D4 ;9D5) et le nombre nécessaire pour faire des poules de 5 ou 4 personnes en D6. Le nombre de poules et de joueurs par poule peut être ajusté pour garantir une pyramide par le responsable de l'épreuve.

3) Montée de division:

Les 2 premiers de chaque poule de D2 et D3 et les premiers de D4, D5 et D6 montent dans la division supérieure.

4) Descente de division:

- Il y aura 4 descentes de D1, 2 x 3 descentes en D2 **er 3 x3 descentes en D3,**
- En D4 et D5 : Le dernier de chaque poule,

5) Forfaits:

Le joueur devra aviser d'urgence (avant l'épreuve), le responsable de la commission. **Les personnes non excusées ne seront pas repêchées pour le tour suivant. Un forfait même excusé entraîne une descente automatiquement.**



REGLEMENT - VETERANS (Maj le 01/08/2022)

Article 3 : Départages des égalités lors des poules suivant art 1-7-3 Manuel JA2 – JA3

2 joueurs sont à égalité : Il suffit de regarder la partie qui concerne les deux joueurs : le vainqueur de cette partie est placé avant le perdant.

Plusieurs joueurs sont à égalité : Ne sont prises en compte que les parties les ayant opposés les uns contre les autres.

- 1) Faire le total des points des parties considérées,
- 2) Si aucun joueur n'est départagé par ce moyen, on fait ensuite le quotient des manches gagnées sur les manches perdues
- 3) Si aucun joueur n'est départagé par ce moyen, on fait ensuite le quotient des points gagnés sur les points perdus,
- 4) si aucun joueur n'est départagé par ce moyen, un tirage au sort est effectué.

Article 4 : Points obtenus par tour :

D1= A	D2= B	D3= C	D4= D	D5= E	D6= E
1er = 100pts	1er = 100pts	1er = 100pts	1er = 100pts	1er = 200pts	1er = 100pts
2ème= 80 pts	2ème= 80 pts	2ème= 80 pts	2ème= 75 pts	2ème= 175 pts	2ème= 75 pts
3ème= 65 pts	3ème= 65 pts	3ème= 65 pts	3ème= 50 pts	3ème= 150 pts	3ème= 50 pts
4ème= 50 pts	4ème= 50 pts	4ème= 50 pts	4ème= 30 pts	4ème= 130 pts	4ème= 30 pts
5ème= 40 pts	5ème= 40 pts	5ème= 40 pts	5ème= 15 pts	5ème= 115 pts	5ème= 15 pts
6ème= 30pts	6ème= 30 pts	6ème= 30 pts	6ème= 5 pts	6ème= 5 pts	6ème= 5 pts
7ème= 25pts	7ème= 25 pts	7ème= 25 pts			
8ème= 20pts	8ème= 20 pts	8ème= 20 pts			
9ème= 15pts	9ème= 15 pts	9ème= 15 pts			
10ème= 10pts	10ème= 10 pts	10ème= 10 pts			
11ème= 5pts	11ème= 5pts	11ème= 5pts			
12ème= 2pts	12ème= 2pts	12ème= 2pts			



REGLEMENT - VETERANS (Maj le 01/08/2022)

Article 5 : Finales Départementales

1) Les joueurs ayant participé (= joué) à **2 tours préliminaires au moins**, peuvent participer à la finale départementale. **Les absents non excusés au tour 4 ne peuvent pas participer à celle-ci.**

2) Les finales départementales sont qualificatives pour les finales régionales. Si la journée départementale ne peut se dérouler avant la finale régionale, le responsable établira une liste de qualifiés (classement par catégorie, établi après de dernier tour avant la finale régionale suivant le total des points critérium acquit, pour chaque joueur.

3) catégories:

Dames : Toutes les V1, V2, V3 et V4.

Messieurs : 16 premiers V1, V2, V3, V4 et tous les V5.

En poule de 3, tous qualifiés puis classement à élimination direct (4 matchs mini).

Le jour des Finales Départementales, une consolante sera organisée pour les non qualifiés.

4) Horaire: début de l'épreuve 20h30.

Responsable de l'épreuve :

Rénald DELALIN : 22, Route d'Ecos-Fourges - 27630 Vexin sur Epte
Tél : 06.22.45.73.21 / @ : cdtt27.veterans@orange.fr